

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – BALLESTA P – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – PINGET M.C – ANTUNES N – COZ L - LAMBERT C - ROUX G

Absent (excusé) : POIPY L

POINT N°1 : EDUCATION

1.1 : Tarifs des repas au restaurant scolaire

- ♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables pour la restauration scolaire, à partir de la rentrée scolaire 2016/2017 à :
 - 3,25 € pour le repas enfant (3,20 € l'année précédente)
 - 6,50 € pour le repas des adultes autorisés à fréquenter le restaurant scolaire (6,40 € l'année précédente).

1.2 : Conseil d'école

- ♦ Le conseil d'école s'est réuni le 14 juin.
Effectifs prévisionnels à la prochaine rentrée :
 - Ecole maternelle : 61
 - Ecole primaire : 99

Un projet de construction d'une nouvelle cantine à Pisieu est en cours.

Le directeur de l'école primaire envisage le recrutement d'une personne dans le cadre de la démarche « service civique ».

1.3 : Bilan financier du regroupement pédagogique année scolaire 2014/2015

- ♦ Le conseil à l'unanimité, adopte le bilan financier du regroupement pédagogique Pisieu Revel-Tourdan. La commune de Revel-Tourdan devra reverser à la commune de Pisieu, la somme de 13.340,00 €.

1.4 : Subvention à la coopérative scolaire

- ♦ Suite à une demande des enseignants, le conseil à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50 € par classe, chaque année, à la coopérative scolaire pour faciliter certains achats en particulier sur internet.

1.5 : Transport à Sassenage

- ♦ Le conseil municipal donne un accord de principe pour le financement d'un car pour le spectacle mis en place avec l'AIDA, qui se déroulera à Sassenage le 19 août avec la participation d'enfants de l'école primaire.

1.6 : Pédibus

- ♦ Une trentaine d'enfants a utilisé ce service qui sera reconduit à la prochaine rentrée. D'autres communes souhaitent suivre notre exemple et mettre en place un pédibus.

POINT N°2 : PARTICIPATION LOCATION DE SALLE

- ♦ Comme l'année précédente, le conseil municipal, au regard du fait que Tonic danse est une association à but non lucratif et qu'elle propose entre autre des initiations à la danse aux enfants de la commune et participe très activement à la vie associative et au lien social, décide de lui verser une subvention exceptionnelle de 85 € pour financer la salle louée dans une autre commune.

POINT N°3 : CULTURE - PATRIMOINE

3.1 : Chantier Concordia

- ♦ L'effectif des jeunes et l'encadrement logistique sont complets, mais un problème subsiste au niveau de l'encadrement technique.

3.2 : Eglise de Revel

- ♦ Le mur Sud est à piquer. Les travaux de maçonnerie sont presque terminés.
- ♦ Les restauratrices doivent commencer les travaux de peinture demain.
- ♦ Le Département a voté une subvention de 42.000 € à la commune pour ces travaux.
- ♦ Il est préconisé à la commune de traiter toutes les boiseries présentes dans l'église.

3.3 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame

- ♦ Les offres de travaux reçues ont été ouvertes et seront analysées.

3.4 : Eglise de Tourdan

- ♦ Un contrat est conclu pour l'entretien de la chaudière pour un montant de 527 € HT tous les deux ans.

3.5 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal

- ♦ Une rencontre a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France pour lui présenter le projet et les autres dossiers en cours.
- ♦ L'architecte des bâtiments de France a aussi été informée que des travaux sont parfois réalisés sans autorisation préalable et que la commune est contrainte de demander le dépôt d'un dossier d'autorisation d'urbanisme aux fins de régularisation.
- ♦ Une proposition d'achat sera faite à Mme ARGOUD TAILLY concernant sa propriété rue des Terreaux.

POINT N°4 : URBANISME

4.1 : Déclarations d'intention d'aliéner

- ♦ Parcelles AD 417 et AD 420

Situation : Le Croton – route de Pisieu

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

- ◆ Parcelles AD 418 et AD 421

Situation : Le Croton – route de Pisieu

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

4.2 : Permis de construire

- ◆ Mme GIRAUD Laurie : construction d'une maison individuelle

Situation : Le Croton - route de Pisieu

Avis favorable – une attention particulière sera donnée à la gestion des eaux pluviales (cuve de rétention de 3000 L, grille perpendiculaire au chemin d'accès, installation de tuyaux diamètre 400 pour la réalisation de l'entrée en bordure de la route de Pisieu). Un seul accès sera prévu pour les 2 constructions envisagées sur le tènement initial. Le pétitionnaire veillera à l'éradication de l'ambrosie pendant et après le chantier.

4.3 : Demande de certificat d'urbanisme

- ◆ M. BARBOSA Stéphane : construction d'une maison individuelle

Situation : route des écoliers

Dossier en cours d'instruction auprès des services concernés

POINT N°5 : BATIMENTS

5.1 : Agence postale

- ◆ Un point est fait sur l'avancement des travaux pour le transfert de l'agence postale en mairie. Les cloisons sont posées. En mairie, la porte PMR a été installée pour l'accès aux toilettes.

- ◆ Nouveaux horaires d'ouverture à compter du 5 septembre 2016

Lundi : de 14 h à 16 h 30

Mardi : de 8 h 30 à 11 h

Mercredi : de 14 h à 16 h 30

Jeudi : de 8 h 30 à 11 h

Vendredi : de 8 h 30 à 11 h

Samedi : de 9 h à 11 h 30

5.2 : Cuisine centrale

- ◆ La requête en référé a été reçue par le tribunal.

5.3 : Mairie

- ◆ Nouveaux horaires d'ouverture à compter du 1er septembre 2016

Lundi : de 14 h à 16 h 30

Mardi : de 8 h 30 à 11 h

Mercredi : de 14 h à 16 h 30

Vendredi : de 8 h 30 à 11 h

1^{er} et 3^{ème} Samedi : de 9 h à 12 h

5.4 : Vestiaires du stade

- ◆ Les travaux de mise aux normes PMR seront réalisés après la kermesse.

POINT N°6 : VOIRIE

6.1 : Marquage au sol

♦ Le marquage au sol au carrefour de l'Embranchement sera confié à AZ marquage et réalisé en résine pour une meilleure résistance dans le temps. La pose de bandes podotactiles près de la mairie sera aussi confiée à cette entreprise pour répondre aux exigences liées à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

6.2 : Voirie chemin des Rivoires

♦ Le syndicat intercommunal des eaux doit réaliser des travaux dans ce secteur. Les travaux de réfection de la voirie sont donc différés et une réunion sera programmée avec le syndicat pour connaître l'emprise exact de ses travaux.

6.3 : Cheminement piétonnier du croton

♦ 2 propositions ont été reçues pour la réalisation du cheminement piétonnier en stabilisé renforcé.

6.4 : Route de Pisieu

♦ Il est proposé de réaliser des « écluses » sur la voie pour réduire la vitesse (à suivre)

POINT N°7 : PERSONNEL COMMUNAL

♦ Un agent sera recruté sur un poste de non titulaire à temps complet au service technique à compter du 4 juillet et jusqu'au 31 décembre 2016. Deux candidatures correspondent au profil de poste.

POINT N°8 : ELECTRICITE

8.1 : Eclairage public

♦ L'entreprise SOBEGA, missionnée par le SEDI doit intervenir en fin de semaine pour réaliser l'entretien sur le réseau d'éclairage public. Les pannes doivent être signalées en mairie. Le secrétariat se charge de transmettre l'information par le biais d'un site internet dédié.

POINT N°9 DIVERS

9.1 : Jumelage

♦ Une subvention de 600 € sera versée au comité de jumelage pour l'accueil des Catalans à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage.

POINT N°10 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

10.1 : Conseil communautaire du 27 juin 2016

Points abordés

- ◆ Finances
 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- ◆ Activités économiques
 - ZA des blâches – modification des modalités de la vente – lot 2 – FK négoce
 - Convention d'études et de veille foncière avec EPOA – modification de la convention
 - Avenant participation aux frais de fonctionnement du GPRA 2016
- ◆ Culture
 - Appel à projets 2016 (suite)
- ◆ Petite enfance – enfance - jeunesse
 - Rapport du délégué pour le pôle petite enfance intercommunal
 - Présentation de l'activité du lieu d'accueil enfants parents pour l'année 2015
- ◆ Tourisme
 - camping intercommunal – location de vélos électriques
- ◆ Administration générale
 - DSP pôle petite enfance intercommunal
 - opération sous mandat Montseveroux – choix des entreprises adjudicatrices des travaux
 - mise à jour du règlement intérieur pour les MAPA
 - adhésion au SEDI
 - régularisation du recrutement d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activités et recrutement d'agents en cas d'accroissement saisonnier d'activité
- ◆ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire
- ◆ Questions diverses
 - bilan d'activités tacot
 - syndicat mixte Bièvre Valloire

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD